

Le 20 novembre 2006

PAR COURRIEL ET EN MAINS PROPRES

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'Hydro-Québec relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2007-2008/ R-3610-2006/ RENSEIGNEMENTS DU ROEÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE

Chère consoeur,

La présente répond à votre courrier du 15 novembre dernier dont, en raison d'une erreur interne, nous n'avons pu en prendre connaissance que ce midi.

Pour la planification de l'audience en titre, le ROEÉ transmet les informations suivantes :

1. Le ROEÉ requiert 15 minutes pour la présentation des points importants de sa preuve.
2. Le ROEÉ ne fera entendre qu'un seul témoin, Monsieur Martin Poirier, analyste en énergie.
3. Pour les témoins des autres participants, le ROEÉ ne prévoit pas de contre-interrogatoire, mais se réserve le droit de le faire et demande à la Régie de prévoir environ 30 minutes au total pour l'ensemble de ceux-ci.

.../...

4. Pour le contre-interrogatoire des témoins d'Hydro-Québec, le ROEÉ entend procéder de la façon suivante :

- Panel N°1 : 10 minutes
- Panel N°2 : pas de contre-interrogatoire
- Panel N°3 : pas de contre-interrogatoire
- Panel N°4 : 30 minutes
- Panel N°5 : 30 minutes

Par ailleurs, le ROEÉ n'entend pas soulever des moyens préliminaires à l'audience.

Par contre, le ROEÉ entend présenter une plaidoirie orale.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir noter qu'afin d'optimiser la représentation du ROEÉ, le soussigné partagera sa présence à l'audience avec au besoin mon collaborateur, Me Mathieu Marcotte.

Nous vous prions de recevoir, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

FRANKLIN GERTLER & ASSOCIÉS

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/om

cc. Me Éric Fraser, par courriel uniquement
les intervenants, par courriel uniquement